



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Visioconférence crise énergétique

Acteurs économiques

13 octobre 2022



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I. Introduction



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II. Présentation des dispositifs de délestage sur les réseaux électriques et gaziers



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qu'est-ce que le délestage ?

Une mesure ultime mobilisée par les gestionnaires de réseaux pour rétablir l'équilibre offre/demande et éviter le black-out généralisé.

Pour mémoire :

- Il aura fallu 18 heures pour rétablir totalement l'alimentation électrique suite au black-out italien de 2003
- On parle de plusieurs jours voire des semaines pour rétablir totalement l'alimentation en gaz s'il devait se mettre en sécurité



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Peut-on éviter les mesures de délestage ?

Oui !

En appliquant les mesures de sobriété

Pour l'électricité :

Une baisse de 1 à 5 % de nos consommations au niveau des pointes suffit généralement à rétablir l'équilibre offre/demande

Pour le gaz :

Un dispositif de « rationnement » pourrait être mis en œuvre pour prévenir ce risque. Pour l'hiver 2022-2023, l'état des stocks de gaz devrait nous en préserver.



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qui est peut-être concerné par le délestage ?

Électricité

Les consommateurs
raccordés au réseau de
distribution d'électricité
(Enedis)

Gaz

Les consommateurs de
gaz naturel de plus de
5GWh/an sur les
réseaux de transport
(GRTGaz) et de
distribution (GRDF)



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certains consommateurs sont-ils préservés en cas de délestage ?

Électricité

Listes arrêtées par les
Préfets suivant l'arrêté du 5
juillet 1990

- Établissements sanitaires
- Sécurité publique
- Sites susceptibles de casse
de l'outil de production
relevant de la défense

Gaz

Liste arrêtées par les Préfets
suivant le décret n°2022-495

- Centrales électriques à gaz
>150MW
- Missions d'intérêt général et
chauffage de logements
- Sites susceptibles de casse
de l'outil de production



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Figurer sur les listes de consommateurs prioritaires en cas de délestage protège-t-il des coupures ?

Non ! Personne n'est totalement protégé du risque de coupure

Chacun est susceptible de subir :

- Des coupures électrique inopinées jusqu'à trois heures par an en moyenne (Arrêté du 5 août 2022)
- Des réduction/interruption d'acheminement du gaz sans délai de prévenance en cas de force majeure (Code de l'énergie R.121-8)

Et demeure responsable des dommages aux tiers et à l'environnement qui en résulteraient



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consommateurs prioritaires ou non, des mesures essentielles de prévention

Vérifier :

- Le bon fonctionnement et l'autonomie des systèmes de secours et de sécurité
- La prise en compte de ce risque dans les plans de continuité d'activité pour :
 - les opérateurs d'importance vitale,
 - les exploitants d'un service public d'assainissement,
 - les exploitants d'un service public de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine,
 - les opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public.



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III. Réseau de distribution public électrique et consommation énergétique

**« diagnostiquer, optimiser et mesurer
les consommations d'électricité »**

enedis



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IV. Dispositifs d'aide aux entreprises impactées par l'augmentation des prix de l'énergie

Sommaire

1. Réduction de l'impact de la hausse
 - Aide énergo-intensifs
 - Bouclier tarifaire
 - Médiation de l'énergie/Charte des fournisseurs
2. Mesures de soutien à la trésorerie (PGE résilience, Autres dispositifs)
3. Gestion des difficultés
4. Perspectives



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Réduction de l'impact de la hausse Aide Energo-intensifs - principes

- Décret de juillet 2022 - simplifié par décret du 01/10/2022.
- Objectif : Compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz et d'électricité des entreprises grandes consommatrices (soutien de la compétitivité, éviter les arrêts de production) sur la période mars à décembre 2022 (*par rapport à mars à décembre 2021*)

Principes :

- Éligibilité : Coûts de l'énergie > 3% CA 2021
ET Doublement du prix
- Remboursement d'une partie de ce qui **dépasse le doublement**
- 3 régimes en fonction de l'impact de la hausse sur la rentabilité de l'entreprise (EBE)

	Régime 1 2M€	Régime 2 25M€	Régime 3 50M€
Coûts éligibles	Surcoûts de dépense de gaz et d'électricité par rapport à 2021 au-delà du doublement		
Critère "Perte de rentabilité"	<ul style="list-style-type: none"> - baisse de 30% de l'EBE sur la période 1 - simple baisse de l'EBE à partir de la période 2 	<ul style="list-style-type: none"> - EBE négatif - Montant des pertes inférieur à deux fois le coût éligible 	
Critère "Secteur"	Pas de critère		Secteurs exposés à une concurrence internationale <i>(liste en annexe du régime d'aide)</i>
Nature de l'aide	30%	50%	70%
Plafond de l'aide	2M€	25M€	50M€



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Réduction de l'impact de la hausse Aide Energo-intensifs - points importants

- Fonctionnement par périodes :
 - Période 1 : mars, avril, mai 2022
 - Période 2 : juin, juillet, août 2022,
 - Période de septembre à décembre 2022 : modalités à venir

- Simplifications du décret d'octobre :
 - Date limite de dépôt des dossiers repoussée au 31/12/2022 pour toutes les périodes
 - ⇒ **dépôt toujours possible (période 1)**
 - Modalités de calcul de la baisse d'EBE (maille mensuelle)
 - A/c de la période 2 : suppression du seuil de 30% pour la baisse de l'EBE pour le régime 1
 - Régularisation des factures prises en compte (entreprises qui paient d'avance)

1. Réduction de l'impact de la hausse Aide Energo-intensifs - modalités pratiques

Dépôt de la demande en ligne sur www.impots.gouv.fr / espace professionnel

The screenshot shows the top navigation bar of the website with the French Republic logo and 'impots.gouv.fr'. The main menu includes 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'English'. Below the menu, there is a search bar and a breadcrumb trail: 'Accueil > Plan de résilience : Aide - Gaz / Electricité'. The main heading is 'PLAN DE RÉSILIENCE : AIDE - GAZ / ELECTRICITÉ'. The text below explains that a specific aid is provided for large energy-consuming enterprises affected by the economic and financial consequences of the war in Ukraine, specifically due to the increase in the cost of natural gas and electricity.

Un simulateur est disponible

The screenshot shows the 'Simulateur de l'aide gaz / électricité' page. The navigation bar is identical to the previous screenshot. The breadcrumb trail is 'Accueil > Simulateurs'. The main heading is 'SIMULATEUR DE L'AIDE GAZ / ÉLECTRICITÉ'. The text explains that the simulation is intended to help enterprises assess the eligibility for the specific aid and estimate its potential amount. A button labeled 'Accéder au simulateur' is visible at the bottom right of the page content.



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Réduction de l'impact de la hausse Bouclier tarifaire

- Mesure de protection principalement à destination des ménages
Les entreprises peuvent être concernées (électricité) :
 - **Moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€**
 - **Contrat au tarif réglementé (EDF) OU contrat de marché (autre fournisseur) indexé sur les tarifs réglementés**

- Mesure pratique :
 - Limitation de la hausse à 4% en 2022
 - Mesure prolongée en 2023 : limitation à 15%

- Mise en place automatique (vigilance conseillée)



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Réduction de l'impact de la hausse Relations avec les fournisseurs

En cas de difficulté :

- Moins de 10 salariés et CA inférieur à 2M€

Médiateur national de l'énergie

- Au moins 10 salariés ou CA supérieur à 2M€

Médiateur des entreprises ou médiateurs internes de certains fournisseurs
(ex: EDF, ENGIE)

A noter : le 04/10/2022, signature par certains fournisseurs de la **charte des 25 engagements pour aider les consommateurs à faire face à la crise énergétique**

- garantie de l'État pour les entreprises clients (à venir)
- publication de prix de référence par la CRE (à venir)
- engagement à proposer un contrat à tout usager



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Mesures de soutien à la trésorerie **PGE Résilience**

- Cumulable avec le PGE Covid
- Similarités avec PGE Covid :
 - durée, taux
 - instruit par les banques (solvabilité à justifier)
- Pour les entreprises affectées par les conséquences économiques du conflit en Ukraine (énergie, matières premières, difficultés d'approvisionnement)
 - ⇒ attestation
- Limité à 15% du CA moyen sur les 3 derniers exercices
- Disponible jusqu'au 31 décembre 2022



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Mesures de soutien à la trésorerie **Autres dispositifs**

- Prêt à Taux Bonifié Résilience
 - Octroyé par le ministère de l'Économie
 - Prioritairement entreprises industrielles de plus de 50 salariés
 - Modalités non stabilisées

- Prêt industrie BPI ...

- Autres dispositifs « de droit commun » :
 - Activité partielle / activité partielle de longue durée
 - Étalement des charges fiscales et sociales



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. En cas de difficultés

Les services acteurs institutionnels sont toujours à votre disposition en cas de difficultés :

- **CCI/CMA** : interlocuteur de première intention, en particulier pour les petites entreprises
- **GPA** Groupements de prévention agréés / **CIP** Centre d'Information et de Prévention
- Cellule de prévention du **Tribunal de commerce**
- **CODEFI/CCSF/DDFIP/URSSAF**
- **DDETS** : activité partielle
- **Banque de France** : Correspondant TPE/PME – médiation du crédit
- **CRP** : prioritairement pour les entreprises industrielles de plus de 50 personnes
- **Médiation des entreprises** (litiges, marchés publics)



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Perspectives **Limitation des coûts**

Des travaux au niveau européen pour limiter les surcoûts pour les entreprises utilisatrices :

- Pour le gaz, plafond de prix envisagé
- Pour l'électricité : différents mécanismes pour limiter le prix ou accompagner les utilisateurs

Réduction de la consommation

Envisager un coût de l'énergie durablement plus élevé qu'historiquement

1. Plan de sobriété du 06/10/2022 : Mesures de bon sens pour limiter la consommation d'énergie des entreprises (économies sur le chauffage, fermeture des portes des commerces, extinction des enseignes)
2. Diagnostics et accompagnements par les acteurs institutionnels (CCI, ADEME)
3. France 2030 – Appel à projets « industrie Zero Fossile » pour limiter la dépendance aux énergies fossiles